

## Conseil d'administration du 22 Juillet 2019

Le vingt-deux Juillet deux mille dix neuf, à 14 heures, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloch en PLOUHINEC.

Sont présents : Jean- Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON, Madeleine FRANCOIS, Yannick PUREN, Michel LE GUENNEC.,

Assistent également à la réunion : Armande LEANNEC, adjointe au maire de PLOUHINEC, Michel EZAN, recteur.

Sont absents et excusés : Agnès CROIZER, Guy CARRE, Joseph LE FLOCH, Philippe THOMAS, Dominique LE GUICHAOUA.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH, président, présente l'ordre du jour.

### **I. Demande d'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.**

A la demande de Jean-Jacques LE FLOCH, Hubert FRANCOIS expose les conditions dans laquelle s'est déroulée, le 8 juillet 2019, la séance de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture siégeant à la Direction régionale des affaires culturelles.

La réunion était présidée par M. Guirec ARHANT, maire de TREGUIER. Il était assisté de M. Henry MASSON, conservateur régional des monuments historiques et de Madame Cécile OUHLEN, conservatrice des monuments historiques. Diégo MENS, conservateur des antiquités et objets d'art du Morbihan, était aussi présent au sein de cette commission réunissant une bonne vingtaine de personnes.

Thierry SEMENOUX a retracé l'histoire de l'orgue sur le fondement de recherches qu'il a menées aux archives départementales de la Loire-Atlantique sur le Fond BOUVET- RENAUD, facteurs d'orgues. Il a ainsi pu confirmer que l'orgue du Likès est la combinaison d'un orgue anglais d'accompagnement pour chœur comprenant 20 jeux, construit en 1841 par le facteur d'orgue anglais John NICHOLSON de Worcester, et d'un complément de 20 jeux apporté par Raymond BOUVET, facteur d'orgue. L'orgue d'accompagnement pour chœur est ainsi devenu un orgue néo-classique, tel qu'on les concevait dans les années 1950 dans un contexte de renouveau de la facture néo-classique.

Selon Thierry SEMENOUX, beaucoup d'orgues néo-classiques de cette époque ont disparu et celui du Likès est un rare exemple de cette facture. Il s'agit de plus d'une bonne facture puisque, chez le facteur d'orgue Raymond BOUVET travaillaient des harmonistes, anciens employés de Louis DEBIERRE (1842-1920), autre facteur d'orgues célèbre en France.

Il a ainsi proposé que soient protégés les 40 jeux, les sommiers, les boîtes expressives, le buffet.

Plusieurs questions ont été posées suite à son exposé. S'il faut en retenir une principale, c'est celle relative à la qualité instrumentale de l'orgue et à son répertoire. La commission semble avoir été convaincue de l'assurance qu'a donné Thierry SEMENOUX quant à la qualité instrumentale, précisant cependant qu'elle correspond à une esthétique sonore propre aux années 1950 et de surcroît propre à celle de Raymond BOUVET, mais qui permet de jouer tout le répertoire depuis Jean-Sébastien Bach jusqu'aux compositeurs contemporains. Il ne faut pas juger, selon lui, l'esthétique sonore de l'orgue selon les standards de la facture d'orgue actuelle.

Le président de la commission a souhaité entendre l'association- Un orgue à Plouhinec-.

Il a été rappelé brièvement l'initiative de l'association, le rôle déterminant de la commune en tant que maître d'ouvrage et les autres soutiens institutionnels que sont ceux du Conseil départemental du Morbihan et de la Fondation du patrimoine. A également été évoqué l'intérêt qu'a suscité, pour l'association et la commune, l'histoire de l'orgue, notamment quant aux compositeurs et organistes qui en ont joué, en insistant sur le fait que la qualité instrumentale de l'orgue n'était pas étrangère à leur présence aux claviers. Enfin, a été mise en exergue la volonté de la commune de développer la culture, et dans le cas précis, la culture musicale en lien avec l'Académie de musique et d'arts sacrés de Sainte-Anne-d'Auray, en créant, pour les générations présentes et futures, une classe d'orgue.

A la demande de la commission souhaitant connaître l'état d'avancement du projet, des précisions ont été apportées sur l'estimation des coûts respectifs de la restauration de l'instrument et de la construction de la tribune et sur le financement de l'opération, en détaillant les apports de la commune, du département et le montant de la collecte de dons sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, Thierry SEMENOUX a indiqué qu'il devait, sans tarder, signer l'acte d'engagement.

Le délibéré rendu après un huis clos a été le suivant :

La commission émet un avis favorable à la demande d'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Mais cet avis favorable est assorti de réserves.

Pour la commission, en l'état actuel, il n'y a pas de projet. Elle entend par là qu'il est indispensable:

- que la commune apporte la garantie manifeste par des preuves écrites de son engagement à mener à terme le programme. Autrement dit, c'est la condition sine qua non pour que l'Etat protège l'instrument.

- qu'un projet global: tribune + orgue soit présenté. Si le projet de restauration de l'orgue est assez bien avancé et engagé avec le concours d'un maître d'œuvre spécialisé, Thierry SEMENOUX, en l'occurrence, il n'en est pas de même pour la tribune. Autrement dit, pour la commission, la restauration de l'orgue ne constitue pas, à elle seule un projet. Il faut entendre par projet, l'opération globale: construction d'une tribune et restauration et installation de l'orgue. Pour ce faire, il faut que la commune désigne, en plus du maître d'œuvre chargé de la restauration de l'orgue, un autre maître d'œuvre spécialisé pour la construction de la tribune, en l'occurrence un architecte du patrimoine, secondé par un technicien compétent en résistance des sols. L'architecte du patrimoine devra produire une étude structurelle et esthétique assortie d'un chiffrage. Pour l'orgue, M. SEMENOUX devra préciser par écrit, ce qui est restaurable et ce qui doit être remplacé par du neuf; le dossier qu'il a présenté à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture n'étant qu'un diagnostic. Les deux maîtrises d'œuvre devront travailler de concert.

Sur le plan procédural, le dossier ne devra pas être soumis une deuxième fois à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. La commission laisse le soin à la Direction régionale des affaires culturelles de recueillir auprès de la commune, d'une part, les preuves de son engagement pour la construction de la tribune, la restauration et l'installation de l'orgue, sous forme de délibérations, de devis et de plan de financement et d'autre part, la présentation d'un projet global. Le directeur régional des affaires culturelles sera alors en mesure de proposer au Préfet de Région la signature de l'arrêté inscrivant l'orgue du Likès sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Sur le plan du financement, l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques permettrait à la commune de bénéficier d'une subvention du Ministère de la culture de 20% et également d'une subvention du conseil régional de Bretagne.

Une réunion s'est tenue, à l'initiative d'Adrien LE FORMAL, maire de PLOUHINEC, le 16 juillet 2019 réunissant Jean-Jacques LE FLOCH, Hubert FRANCOIS, Armande LEANNEC et Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, directeur général des services de la commune.

Au cours de cette réunion, le maire a pris l'engagement de rassurer, dans les meilleurs délais, la direction régionale des affaires culturelles sur les moyens mis en œuvre par la commune pour mener à terme la restauration de l'orgue et son installation sur une tribune dans l'église paroissiale

de PLOUHINEC. Pour la construction de la tribune, il prendra conseil auprès de l'architecte des bâtiments de France avant de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Un projet scientifique et culturel assorti d'une estimation financière et d'un plan de financement sera soumis à la direction régionale des affaires culturelles.

Armande LEANNEC précise que le conseil municipal a délibéré expressément pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, que la commune est aujourd'hui engagée avec un marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue et qu'enfin une ligne budgétaire a été inscrite au budget communal. Une première note d'honoraires de Thierry SEMENOUX devra d'ailleurs être honorée d'ici le mois de décembre, ce qui permettra de conserver le bénéfice de la subvention du conseil départemental.

## II. Financement du projet.

Jean-Jacques LE FLOCH annonce que le montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre de Thierry SEMENOUX est de 41 328 euros TTC. Si l'on se réfère à l'estimation du projet élaboré en concertation avec la commune, l'enveloppe prévisionnelle n'est pas, à ce stade, remise en cause.

Profitant des perspectives nouvelles de financement, y compris sur le plan du Fonds de compensation de la TVA que générerait l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, Jean-Jacques LE FLOCH a élaboré un nouveau plan de financement intégrant notamment des subventions de l'Etat et de la Région Bretagne. Il en résulterait une diminution conséquente du besoin de financement attendu de la campagne de dons sous l'égide de la Fondation du patrimoine : 159 543 euros contre 346 496 euros.

Les documents suivants mettent en évidence la différence entre le plan de financement au 1er Janvier 2019 et celui qui résulterait de l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

<b>1-Estimation du coût au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>		<b>2-Plan de Financement au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	
Les avants projets et devis estimatifs ont été établis par des hommes de l'art : Maître d'œuvre en bâtiment et facteur d'orgue.		Participation de la Commune de Plouhinec <b>77 990€</b>	
<b>Travaux de construction de la tribune (hors taxes)</b> Ensemble des travaux, y compris électricité et honoraires de bureau d'études <b>70 900 €</b>		Ceci correspond à la prise en charge complète de la tribune et des frais de Maîtrise d'Œuvre y afférant	
<b>Travaux de restauration de l'orgue (hors taxes)</b> Ensemble des travaux tels que précédemment décrits <b>342 990€</b> Supplément pour façade neuve en étain poli <b>24 820€</b> Frais de transport <b>5 000€</b> Frais de manutention <b>5 000€</b>  Total : <b>377 810€</b>		Subvention du Département du Morbihan <b>107 727€</b>  Subvention accordée en 2017 au titre des Aides au Patrimoine immobilier protégé public	
<b>Autres charges (hors taxes)</b> Coût de la Maîtrise d'œuvre (10% de l'ensemble précédent) 10% (70 900€ + 377 810€) <b>44 871 €</b>		FCTVA <b>1-15 598€</b> <b>2-74 806€</b>  1-FCTVA à 100% sur la tribune 2-FCTVA à 90% sur la restauration de l'orgue	
<b>Estimation totale des travaux</b> Montant HT : <b>493 581 €</b> TVA 20% <b>98 716€</b>		Dons et Mécénat <b>346 496€</b>	
<b>Frais de déplacement et de séjour</b> <b>10 320€</b>		Montant total <b>622 617€</b>	
<b>Frais de gestion Fondation du Patrimoine</b> <b>20 000€</b>  <b>Montant TTC : 622 617 €</b>		Nota La Région de Bretagne n'accorde des subventions régionales que pour des orgues inscrites ou classées aux Monuments Historiques	

1-Estimation du coût de l'ensemble des travaux (au 22 juillet 2019 Prix Hors Taxe)		2-Plan de Financement	
Les avants projets et devis estimatifs ont été établis par des hommes de l'art : maître d'œuvre en bâtiment et facteur d'orgue.		Participation de la Commune de Plouhinec 77 990€	
<b>Travaux de construction de la tribune (hors taxes)</b> Ensemble des travaux, y compris électricité et honoraires de bureau d'études		Ceci correspond à la prise en charge complète de la tribune et des frais de Maîtrise d'Œuvre y afférant	
Coût de la Maîtrise d'œuvre (10% de l'ensemble précédent)	70 900 € 7 090€	Subvention du Département du Morbihan 107 727	
<b>Total Tribune</b>	<b>77 990€</b>	Subvention accordée en 2017 au titre des Aides au Patrimoine immobilier protégé public	
<b>Travaux de restauration de l'orgue (hors taxes)</b> Ensemble des travaux tels que précédemment décrits		Estimation Subvention de l'ETAT-Drac 20% de la Restauration 82 450€ (20% de 412 250€)	
Supplément pour façade neuve en étain poli	24 820€	Estimation Subvention de la Région 20% de la Restauration 82 450€ (20% de 412 250€)	
Frais de transport	5 000€	Dons et Mécénat <b>159 543€</b>	
Frais de manutention	5 000€	Montant total HT 510 160€	
<b>Total :</b>	<b>377 810€</b>		
Coût de la Maîtrise d'œuvre (marché de M Semenoux)	34 440€		
<b>Total Restauration Orgue</b>	<b>412 250€</b>		
<b>Estimation totale des travaux</b>	<b>490 240€</b>		
Frais de déplacement et de séjour	10 320€		
Participation Fondation du Patrimoine (6% collecte)	9 600€		
<b>Montant HT :</b>	<b>510 160€</b>		

Jean-Jacques LE FLOCH indique d'ailleurs que s'agissant des dons, une progression importante a été enregistrée depuis Janvier 2019. Avec les dons de Yannick PUREN et du Comité de jumelage de Weidenberg, le cap des 30 000 euros va être franchi.

### III. Pardon du 15 Août

Les derniers préparatifs sont en cours.

L'affiche et les papillons ont été mis au point. Trois semaines avant l'événement, ils seront remis aux commerçants pour affichage.

Les billets pour enfants et pour adultes ont été imprimés. Il restera à les assembler en liasses.

Afin de centraliser les demandes de réservations, il est jugé opportun d'en confier la responsabilité à Guy CARRE.

Jean-Jacques LE FLOCH a fini par obtenir la présence du bagad de Baden en formation réduite à huit sonneurs. Il en coûtera 200 euros et la restauration des musiciens.

L'organisation spatiale du pardon dans le Park Person sera établie en fonction du nombre de convives attendus et pour permettre la prestation du bagad dans des conditions satisfaisantes. Pour l'aubade de ce dernier, un plateau de six mètres sur trois sera réservé auprès de la commune.

# PARDON

ORGANISE PAR



*un orgue  
à Plouhinec*

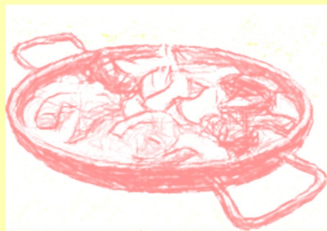
**JEUDI 15 AOUT  
PLOUHINEC**

**10h 30 MESSE**

Rassemblement fontaine du bourg

Feu de joie

Messe animée par la chorale  
" Trouz ha Didrouz "



**REPAS CHAMPETRE**

**12H30 PARK PERSON**

**Adultes : 13€ - Enfants : 6€**

**Melon- Paella- Far breton- Café**

**Réservations Repas : 06 80 10 04 40**

Animation avec le  
Bagad de Baden

**06 24 25 71 55**

#### IV. Conférence sur l'orgue

Dominique LE GUICHAOUA s'était proposé de donner une conférence sur l'orgue du Likès à l'occasion des journées du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre 2019.

Les dates retenues seront finalement celles des 28 ou 29 Septembre à PLOUHINEC.

La conférence sera agrémentée d'intermèdes musicaux d'orgue et bombarde.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

